



ADHESION INDIVIDUELLE

L'adhésion individuelle vous permet de bénéficier de 5 consultations le mardi après-midi au siège de l'ARC entre 14h et 17h pendant une année de date à date.

Elle vous permet également de recevoir la revue trimestrielle et de bénéficier gratuitement de 4 formations (1 par trimestre).

En supplément, vous pouvez bénéficier de 2 options à 40 € chacune:

- Option Téléphonique : 5 appels dans l'année le mardi et le vendredi après-midi entre 14h00 et 17h00. Et/ou:

- Option Ecrite : 4 réponses par courrier ou par mail (*Nos juristes disposent de 10 jours hors week-end et jours fériés pour vous répondre*).

BULLETIN D'ADHESION

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Codepostal _____ Ville _____

E-mail _____ Téléphone _____

- Adhésion individuelle simple** (5 consultations/an le mardi après-midi sans rendez-vous ; 4 formations et un abonnement à la revue trimestrielle) : 65 €
- Adhésion individuelle avec option téléphone** (5 consultations/an le mardi après-midi sans rendez-vous ; 5 réponses par téléphone le mardi et vendredi après-midi ; 4 formations et un abonnement à la revue trimestrielle) : 105 €
- Adhésion individuelle avec option écrite** (5 consultations/an le mardi après-midi sans rendez-vous ; 4 réponses écrites* ; 4 formations et un abonnement à la revue trimestrielle) : 105 €
- Abonnement individuel au bulletin trimestriel de l'ARC**** : 24 €

Signature:

Envoyer ce formulaire signé accompagné de votre règlement à l'ordre de l'ARC 7 rue de Thionville 75019 Paris. Vous recevrez en retour votre carte d'adhésion avec votre numéro

Attention cette adhésion ne peut concerner que des problèmes personnels, en aucun cas elle ne peut bénéficier au conseil syndical, au syndic non-professionnel ou à la copropriété dans son ensemble.

Elle ne permet pas d'accéder à l'espace réservé aux adhérents collectifs (conseil syndical, syndic non-professionnel...) du site internet (dossiers cadénassés).

Pour bénéficier pleinement de tous les services de notre association, nous vous invitons à faire une adhésion collective (voir la rubrique outil de notre site: www.arc-copro.fr).